

On nous communique :

Le 13 et le 14 décembre 2004, s'est tenu le 4^{ème} congrès départemental de la FSU du Rhône. Nous publions les principales interventions et motions défendues par les militants du courant Front Unique.

Les questions essentielles suivantes ont été abordées dans ce congrès : le bilan de la FSU lors de la mobilisation contre la loi sur les retraites en 2003, la questions de la loi d'orientation Fillon sur l'école, celle de la constitution européenne, de la décentralisation..

Intervention dans le débat général.

Le représentant du courant Unité et Action qui vient d'intervenir a parlé du « *nécessaire changement de gouvernement* » ; et il s'est aussitôt repris en indiquant qu'il s'agissait d'un « lapsus ».

Derrière le lapsus, se trouve une question essentielle.

Oui, la question du nécessaire combat contre le gouvernement avec l'objectif de lui infliger une défaite politique et le chasser est une réalité : elle est au cœur de tous les problèmes auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés.

Mais pour le représentant d'Unité et Action, il s'agit d'un « lapsus » qu'il s'est empressé de corriger parce que ceci n'est pas l'orientation de la direction de la FSU, ni à l'échelle nationale, ni à l'échelle départementale.

En effet, en 2003, le refus de la direction départementale - comme la direction nationale - d'appeler à la grève générale procédait du refus que soit mené le combat contre le gouvernement.

Appeler à la grève générale, c'était mettre directement en cause le gouvernement, c'était diriger ouvertement la mobilisation contre le gouvernement de Chirac, pour lui infliger une défaite politique.

La direction départementale, comme la direction nationale de la FSU, a opposé à cette exigence qui s'est exprimée avec force dans les Assemblées générales, dans les manifestations, la « *grève reconductible* » -c'est à dire l'émiettement établissement par établissement - et la « *négociation* » avec Fillon. C'est cette politique qui a conduit à la défaite : le gouvernement a eu les moyens politiques de faire voter la loi Fillon contre les retraites.

Nous sommes confrontés aujourd'hui à une question d'orientation, à une question politique du même ordre. Comment combattre contre la loi d'orientation Fillon, contre la loi de « modernisation » de la Fonction publique ?

La loi d'orientation sur l'Enseignement est une attaque en règle contre le statut des enseignants (elle introduit la polyvalence, allonge le temps de travail, soumet les enseignants au contrôle des chefs d'établissements, voire des parents...) Ce projet de loi met en cause le droit à l'instruction et soumet la jeunesse aux besoins du patronat : la mise en cause du caractère national du baccalauréat et des diplômes, le développement de l'apprentissage, la mise en cause de toutes les structures spécialisées scolarisant les élèves en difficulté (AIS, classes CLIS, SEGPA,...) n'en sont que quelques aspects. Le projet Fillon s'articule aux plans du gouvernement de mise en cause du statut de la Fonction publique.

Les collègues qui ont fait grève le 7 décembre ont voulu manifester leur rejet du projet de loi Fillon et leur volonté de voir combattu l'ensemble de la politique de ce gouvernement. Un certain nombre de ceux qui n'ont pas fait grève ont expliqué leur scepticisme, leur désaccord avec l'orientation développée dans la presse syndicale, et les interventions à la télévision de ses représentants.

Oui, dans la manifestation parisienne du 7 décembre, les jeunes enseignants, les étudiants, les lycéens mettaient en avant le mot d'ordre : « *Cette loi, on n'en veut pas* ».

Ce que les collègues attendent de la FSU, c'est qu'elle défende leurs revendications et non qu'elle s'insère dans les mille et une structures mises en places par le gouvernement pour associer les organisations syndicales à l'élaboration et à la mise en œuvre de sa politique de liquidation des acquis des salariés.

Ces projets sont-ils discutables, amendables ? Non, il n'y a rien à « négocier » dans les plans de ce gouvernement. C'est pourquoi, la participation de la FSU aux réunions de « concertation » telles celle du Conseil supérieur de l'Enseignement le 16 décembre - ou les négociations dites « salariales » du 21 décembre - n'a d'autre but que de permettre à Fillon et au gouvernement de mettre en leur plan de destruction de l'Enseignement public, de mise en cause des statuts.

Cela signifie que la FSU, notre congrès doit se prononcer

- pour le retrait du projet de loi Fillon, et le boycott du Conseil supérieur de l'enseignement,
- pour le retrait de la loi de « modernisation » de la Fonction publique.

Une telle position serait un formidable levier pour la mobilisation contre le projet de loi d'orientation, pour son retrait. Une telle position créerait les conditions de la grève générale de l'Enseignement public, d'un combat d'ensemble contre le gouvernement pour lui infliger une défaite politique.

le 14 décembre)

(Hélène Bertrand,

Seconde intervention.

Sur la question de la loi d'orientation que prépare le gouvernement, on nous dit que beaucoup d'enseignants ne seraient pas convaincus que ce « projet de loi est mauvais ». Mais le rôle du syndicat, c'est d'abord d'informer les collègues du contenu de ce projet de loi qui vise à disloquer nos statuts, à détruire les diplômes et programmes nationaux, à mettre les établissements en concurrence. Ce n'est pas d'expliquer à la télévision, comme l'a fait Aschiéri, secrétaire général de la FSU, à la veille de la grève du 7 décembre, que le projet de loi Fillon est « insuffisant ».

Le rôle de la FSU, c'est de caractériser le projet Fillon comme un projet ultra-réactionnaire, ce qui implique alors de refuser toute discussion de ce projet.

Sur le bilan de 2003.

On nous a aussi expliqué que le poids de la défaite de 2003 pèse dans la situation présente. Il est nécessaire de préciser sur ce point. Les collègues ont conscience du fait que la mobilisation de 2003 s'est heurtée à des obstacles politiques. Ils savent que tant que Chirac et son gouvernement seront au pouvoir, nous allons subir leur offensive et qu'attendre 2007 – au moins – c'est accepter que se multiplient les coups contre l'ensemble des travailleurs.

Il y a eu, dans le passé, des situations où la mobilisation permettait d'obtenir satisfaction, ou de préserver un acquis sans entraîner la chute du gouvernement. Aujourd'hui, compte-tenu des contraintes du capitalisme en crise, compte-tenu de la nature du gouvernement Chirac, toute mobilisation majeure ne peut gagner qu'en combattant contre ce gouvernement.

On est donc aujourd'hui confronté à un problème de même nature qu'en 2003.

Au printemps 2003, la question s'est posée sous une forme précise : la nécessité que la direction de la FSU appelle à la grève générale. Cette exigence a été formulée par nombre d'Assemblées générales, par de nombreux manifestants. C'était une nécessité pour que la mobilisation puisse se développer et que Chirac soit défait.

À cette exigence, Aschiéri a alors répondu par un refus explicite. À une délégation de l'Assemblée générale du Puy de Dôme qui allait exiger de la direction nationale de la FSU (et de celle des autres syndicats) qu'elle appelle à la grève générale, Aschiéri répond : « *Nous ne sommes pas pour la grève générale insurrectionnelle* ».

Mais le rôle de la FSU était-il de protéger le gouvernement ou de permettre à la mobilisation d'être victorieuse, ce qui impliquait d'affronter le gouvernement et de lui infliger une défaite politique ? Et c'est parce que la direction de la FSU a refusé de combattre en ce sens qu'elle a refusé d'appeler à la grève générale.

Quant au représentant de l'École Émancipée, qui nous dit aujourd'hui qu'il était pour la grève générale, il a lui-même, en tant que co-dirigeant de la FSU, combattu à ce moment là contre l'exigence que la FSU appelle à la grève générale.

Dans quel contexte politique s'est posé, à la rentrée 2004 le combat en défense de nos acquis?

Le 29 septembre, au Conseil délibératif national de la FSU (Cdfn) a été discuté de la position que devait prendre la FSU sur la question du traité constitutionnel de l'Union européenne et du référendum de Chirac. Quel rapport avec le combat en défense de nos acquis, contre la nouvelle vague de lois anti-ouvrières du gouvernement ?

Le 14 juillet, Chirac avait annoncé qu'il procéderait par référendum pour faire ratifier ce traité constitutionnel. Il n'y était pas obligé. Il lui suffisait de convoquer le Parlement en congrès, où il possède une large majorité. S'il a fait le choix du référendum, c'est qu'il lui fallait surmonter la défaite électorale de mars puis de juin 2004. Lors de ces

élections, par leur vote en faveur des candidats du PS et du PCF (aux cantonales notamment) ou pour les listes dirigées par Le PS et le PCF, les travailleurs avaient exprimé la volonté d'en finir avec Chirac et son gouvernement. La nécessité d'une alternative d'un gouvernement des seuls partis ouvriers était ainsi clairement posée.

En annonçant un référendum, Chirac cherchait le plébiscite afin que se poursuive sans entrave l'offensive gouvernementale contre nos acquis. Et il escomptait le ralliement du Parti socialiste sur cette question. Or, dès la fin de l'été, une résistance réelle s'est exprimée à l'intérieur du PS.

La possibilité d'un « non » du PS au traité constitutionnel était ouverte et avec elle, la possibilité que se réalise, à cet automne, le Front unique contre Chirac, contre son gouvernement. À ce moment là, une position des syndicats, et en premier lieu de la FSU, aurait été un point d'appui pour que se réalise le Front unique contre Chirac et contre le traité constitutionnel. Un tel Front unique sur cette question aurait été un puissant encouragement au combat sur nos revendications, contre l'ensemble de la politique gouvernementale. Telle était la position du courant Front unique lors du Cdfn de la FSU du 29 septembre, à laquelle s'est opposée la direction de la FSU avec tous les autres courants (Unité et Action, École Émancipée, PRSI).

Aschiéri, avait conclu son rapport introductif en expliquant qu'il serait « fou et suicidaire » de se prononcer le 29 septembre pour le « non » au traité constitutionnel. Pour l'École Émancipée, JM Drevon – ici présent – avait affirmé : « Il faut dire non à la constitution européenne ; à partir de là, si on ne donne pas de consigne de vote, je m'en fous complètement ». Quant à PRSI, en la personne de JP Crouzet également présent, il avait alors pris soin de préciser qu'il retirait de sa motion l'exigence d'un appel de la FSU à voter « non » au référendum (exigence qui n'avait figuré qu'un bref moment sur cette motion).

Ainsi la direction de la FSU, à la suite de celles de la CGT, et de FO, ont refusé que les syndicats prennent position ce moment là. Puis, la campagne de presse aidant - Libération et Le Monde en tête -, de même la forme référendaire à l'intérieur du PS, ainsi que la politique même de ceux des responsables du PS qui étaient partisans du « non », mais qui défendaient en même temps l'Union européenne des États capitalistes, tout cela a contribué au fait que depuis le 1^{er} décembre, le « oui » l'ayant emporté dans le PS, Hollande et la direction du PS peuvent mener campagne pour le « oui » au référendum de Chirac.

Dans quelle situation sommes-nous aujourd'hui ?

La possibilité du Front unique contre le traité constitutionnel s'est désormais dérobée. La nécessité du Front unique contre la politique du gouvernement demeure plus que jamais ; mais ce n'est plus sur ce terrain qu'elle est aujourd'hui saisissable. Ce qui cristallise la possibilité du Front unique contre Chirac et son gouvernement c'est que se réalise l'unité contre l'arsenal de lois anti-ouvrière, en particulier contre le projet de loi d'orientation sur l'école et contre les projets de destruction du statut des fonctionnaires.

Or, aujourd'hui, dans ce congrès, ceux-là même qui avaient refusé, le 29 septembre, que la FSU prenne immédiatement position contre le traité constitutionnel, contre Chirac et son référendum et pour le vote « non » au référendum si celui-ci était maintenu mettent au centre de leurs interventions la question de la « constitution » et proposent que la FSU appelle à voter « non » ! Ils ont attendu, pour ce faire, que passe le 1^{er} décembre et que la direction du PS ait acquis la possibilité de mener campagne pour le « oui ». On marche à l'envers parce que tout a été fait pour saboter délibérément la possibilité que se réalise, avant le 1^{er} décembre, le Front unique contre le traité constitutionnel.

Aujourd'hui, je suis toujours pour que la FSU se prononce contre ce traité, non pas, comme le font l'École Émancipée avec une partie d'Unité et Action, au nom d'une prétendue « bonne constitution », mais parce que tout traité entre États capitalistes ne peut être qu'un traité contre les acquis des travailleurs.

En outre, toutes ces motions ont une caractéristique : pas une seule n'évoque Chirac, la recherche du plébiscite par celui-ci, les attaques en cours conduites par ce même gouvernement Chirac qui appelle à ratifier le traité constitutionnel.

Or la question centrale c'est : comment aujourd'hui peut se réaliser l'unité contre Chirac, contre son gouvernement et sa politique ? Ce n'est pas aujourd'hui en faisant des phrases sur la constitution européenne. C'est en faisant en sorte que la FSU se prononce pour le retrait de la loi de « modernisation » de la Fonction publique, pour le retrait du projet de loi d'orientation Fillon.

Et sur ce point, il faut être précis : pour l'École Émancipée, JM Drevon a expliqué, qu'être « contre » ce projet et « exiger son retrait », c'est du pareil au même. Si c'était pareil, alors pourquoi refuser l'exigence du retrait ? En réalité, ces deux formules sont totalement différentes. Exiger le « retrait » d'un projet, c'est affirmer que ce projet n'est ni amendable, ni négociable. L'exigence du retrait implique donc que la FSU refuse de négocier ce projet, quelle rompe toute négociation du projet Fillon.

Car il faut rappeler que ce projet ne tombe pas du ciel. Il y a un an, le gouvernement a organisé le grand débat sur l'école. Le courant Front unique s'était prononcé pour que la FSU boycotte ce débat. À l'inverse, la direction du SNES, celle de la FSU ont appelé nos collègues à s'y investir. On a vu le résultat : le « grand débat » a conduit au rapport Thélot. Et Fillon a aussitôt mis sur la table son projet de loi d'orientation issu du rapport Thélot...en appelant les dirigeants syndicaux à en discuter. Le résultat est connu d'avance : le dialogue social, la concertation sur les projets réactionnaires ne servent qu'à légitimer les projets gouvernementaux, à démobiliser les personnels.

Il faut en conclure : le Front unique contre le projet de loi d'orientation Fillon implique la rupture immédiate de la discussion de ce projet. Il implique en particulier que la FSU refuse de participer au Conseil supérieur de l'Éducation le 16 décembre.

14 décembre)

(Serge Goudard, le

Motion Front Unique : « Constitution européenne et loi Fillon »

« Le 14 juillet Chirac a annoncé qu'il choisissait le recours au référendum pour faire avaliser la « constitution » européenne.

Au Cdfn de la FSU, le 29 septembre, la direction nationale de la fédération a appelé à voter contre la motion présentée par le courant Front Unique qui se concluait ainsi : « *Quelques mois après la défaite électorale qu'il a subie en mars 2004, Chirac, par ce référendum, recherche un vote plébiscitaire* ». Cette motion proposait que « *la FSU se prononce pour le « Non » à la « constitution » européenne, le « Non » à Chirac et son référendum, ce qui implique qu'elle appellera à voter Non au référendum si celui-ci était maintenu.* »

Ce qui justifiait que la FSU prenne position sur cette question dès le mois de septembre, c'était la résistance qui s'était exprimée au sein du Parti socialiste à un oui en faveur du traité constitutionnel. Cette résistance – qui rendait incertain le résultat du vote fixé au premier décembre dans le PS – constituait une menace pour Chirac et son gouvernement comme pour le projet réactionnaire de traité constitutionnel : un « non » du PS aurait ouvert la voie au Front unique contre Chirac et son gouvernement, c'était un appel au combat pour les travailleurs. Et une prise de position de la FSU contre ce traité et le référendum de Chirac aurait été un point d'appui décisif pour la réalisation du Front unique des organisations ouvrières, contre Chirac et son gouvernement pour le battre et le chasser.

En refusant de prendre position, à ce moment là, contre le traité constitutionnel – et ceci à la suite de B. Thibault et de JC Mailly - la direction nationale de notre fédération a refusé de mener le combat pour que se réalise le Front unique des organisations ouvrières (partis et syndicats) contre la constitution européenne, contre Chirac et son référendum.

Aujourd'hui, c'est dans une autre situation que se pose le problème : depuis le 1^{er} décembre, la direction du PS a les mains libres pour appeler au « oui » à la constitution. C'est un succès pour Chirac ».

Texte soumis au vote

Parce que la prétendue « constitution européenne » est une arme supplémentaire dans l'arsenal anti-ouvrier des différents Etats et gouvernements bourgeois de l'Union Européenne, le congrès de la FSU du Rhône. se prononce contre la « constitution » européenne, contre Chirac et son référendum, pour le vote « non » ; elle s'adresse à la direction nationale pour qu'elle prenne la même position.

Mais une position contre la constitution européenne est inséparable du combat contre le gouvernement de Chirac et ses lois anti-ouvrières, et aujourd'hui, c'est sur un autre terrain que peut et doit se réaliser le Front unique contre Chirac et son gouvernement. Aujourd'hui l'unité doit se réaliser pour le retrait du projet de loi Fillon d'orientation sur l'école, qui est une menace pour l'enseignement public, pour les statuts des personnels, et pour toute la classe ouvrière. Pour ce combat, la responsabilité de la FSU est écrasante.

Ces projets ne sont ni discutables, ni amendables. La « concertation » proposée par Fillon n'a qu'un objectif : associer les organisations syndicales à la discussion de son plan pour désarmer tout véritable combat contre sa loi. C'est ainsi qu'il a procédé pour les retraites. C'est pourquoi, le congrès de la FSU du Rhône considère que la direction nationale de la fédération doit boycotter le CSE.

Le congrès FSU du Rhône

- se prononce pour le retrait du projet de loi Fillon,
- il demande à la direction nationale d'adopter une telle position.

Une telle position serait un formidable levier pour la mobilisation contre le projet de loi d'orientation, pour son retrait. Elle ouvrirait la voie au combat pour imposer le retrait de la loi Fillon et au de là au combat pour en finir avec ce gouvernement. C'est par là que passe le combat , y compris pour mettre en échec Chirac et son référendum.

Intervention à propos de la Recherche, le 15 décembre.

Il y a une relation étroite entre la mise en place de la décentralisation (discutée hier dans notre congrès) et l'offensive du gouvernement contre les statuts des personnels. Le gouvernement s'attaque non seulement aux statuts de nos collègues TOS, mais à tous les statuts. Il lui faut, en réponse aux demandes du patronat, faire baisser le coût du travail dans la Recherche et mettre en pièce le statut de fonctionnaire des chercheurs et des enseignants chercheur.

Le 29 septembre, au Cdfn de la FSU, j'ai, au nom du courant Front unique, déposé une motion proposant que la FSU prenne clairement position « *contre le projet de loi d'orientation de la recherche annoncé par Chirac, pour son retrait, pour le retrait de tout projet, de tout texte qui va en ce sens (en particulier retrait du texte « Avancement sur le projet pour le CNRS » de Larrouturou)* », qu'elle « *décide de rompre immédiatement toute concertation avec le gouvernement sur le projet de loi d'orientation de la recherche* » et qu'elle « *appelle au boycott des réunions des Etats Généraux de la recherche* ». La direction nationale de notre fédération a appelé à voter contre cette position.

Aujourd'hui, c'est l'amertume qui règne parmi les jeunes chercheurs : le statut précaire de ces jeunes hautement qualifiés qui travaillent dans les laboratoires les voue à la surexploitation ; et je ne parle même pas de ceux qui dans les disciplines littéraires doivent financer sur leurs deniers leurs travaux de recherche ! Certains ont fait part de leur colère à la lecture du communiqué publié par la FSU, suite à la rencontre qui a eu lieu avec la ministre le 13 décembre. Avant de revenir sur le contenu de ce communiqué, il convient de rappeler quelques faits. C'est ce que fait le texte Front unique sur la recherche intitulé : « *pour la défense des statuts, contre la décentralisation* » Ce texte distribué aux congressistes précise :

« De janvier à avril 2004, des milliers de jeunes chercheurs, qui effectuent un travail qualifié dans les laboratoires pour un salaire de misère, se sont mobilisés pour exiger l'embauche sur postes statutaires de chercheurs.

Aujourd'hui une circulaire de Raffarin indique la mise en place de « Pôles de compétitivité régionaux » : cela donne l'axe du projet de loi d'orientation sur la recherche annoncée par Chirac en janvier dernier (projet qui va être publié dans les prochains jours).

Si le gouvernement a pu avancer dans la réalisation de ses plans, c'est en s'appuyant sur la participation des syndicats à de multiples réunions de « concertation », États Généraux, Assises diverses...qui tous légitiment la nécessité d'une réforme.

Un communiqué de presse du 13 décembre annonce qu'une délégation de direction nationale de la FSU a demandé au ministre que « *les propositions des États généraux de Grenoble constituent la base de la future LOP¹. Le ministère a affirmé son accord sur ce point* ».

On ne peut s'étonner de l'accord du ministère quant on connaît le contenu du rapport issu des États généraux auxquels la FSU et ses syndicats ont participé. En effet, ce rapport propose, entre autre :

- une régionalisation des organismes de recherche associés aux universités et aux « *acteurs économiques et sociaux* » (entreprises), sous forme de pôles de recherche (ce que propose Raffarin);

¹ LOP: le gouvernement a annoncé que la loi d'orientation et de programmation de la recherche (LOP) se situe, dans le cadre de la LOLF, c'est à dire de la nouvelle procédure budgétaire qui doit s'appliquer à partir de 2005. Les crédits ne seront plus alloués en terme de postes de fonctionnaires mais par dotation de programmes et de missions; ils seront globalisés (des crédits alloués pour le personnel pourront être utilisés pour le fonctionnement des laboratoires); c'est la recherche de la "performance" qui dictera la gestion de ces moyens. Chacun comprend donc que non seulement le recrutement des chercheurs sur poste de fonctionnaire n'augmentera pas, mais que le développement des contrats précaires –au détriment des postes de fonctionnaires - est explicitement prévu dans le dispositif gouvernemental.

- une autonomie des universités et « *des mesures plus efficaces de partenariat* » public-privé ; la pérennisation des contrats précaires sous la forme de statut de « *chercheur ou d'enseignant chercheur associé* » ;
- la mise en cause de l'indépendance des chercheurs et leur soumission à une évaluation renforcée (« *l'évaluation doit prendre en compte les contributions des chercheurs à l'administration de la recherche* » - page 71 du rapport) évaluation suivie de « *conséquences exécutives* » (page 72), autrement dit accompagnée d'un changement d'activité et du salaire du chercheur dont les résultats ne correspondront pas aux attentes.

Ce que propose le rapport des « Etats généraux », c'est l'embauche sous « *statut stable* » en CDI (page 55 du rapport), c'est la régionalisation des organismes de recherche, ce qui va de pair avec la destruction des garanties statutaires actuelles des chercheurs et des enseignants chercheurs.

En aucun cas la FSU ne peut soutenir un tel rapport qui se dresse ouvertement contre les aspirations des jeunes chercheurs qui veulent être embauchés sur postes statutaires, avec le statut actuel des fonctionnaires des Etablissements publics scientifiques et techniques (EPST) ou des enseignants-chercheurs ».

Motion soumise au vote du congrès :

Le congrès de la FSU du Rhône condamne le contenu du rapport des Etats généraux. Il se prononce

- pour la défense inconditionnelle des statuts de fonctionnaires des chercheurs et enseignants chercheurs.
- pour le retrait du projet de loi annoncé par le gouvernement

Le congrès demande à la direction nationale de la FSU de reprendre à son compte cette position et de cesser immédiatement toute « négociation » avec le gouvernement, négociation qui, le rapport des États généraux le montre, permet au gouvernement de mettre en œuvre sa réforme.

Cette motion a obtenu 7% des voix, la direction U et A-EE ayant appelé à voter contre.

La question de l'unité syndicale.

Nous sommes intervenus dans une partie du débat réservée aux « *pratiques unitaires* » en soumettant au vote le bref texte suivant :

Au moment où le gouvernement lance une attaque frontale contre les acquis statutaires, la FSU se prononce pour la défense inconditionnelle des statuts des personnels et propose aux autres fédérations de fonctionnaires que se réalise l'unité sur cette question.

U et A et l' EE ont appelé à rejeter ce texte ; quant aux délégués de PRSI, ils se sont soit abstenus, soit ont refusé de voter. Tous ont ainsi révélé le caractère véritable de leur discours sur « l'unité. »